

## TRANSFERT DU RECOUVREMENT DES COTISATIONS AUX URSSAF

### **COMMUNIQUE DU PRÉSIDENT FARA**

Suite à l'opération lancée fin juillet 2019 contre la CARMF par le ministère qui impose dans les plus brefs délais « comprendre d'ici la fin d'année ! » Que : les cotisations retraites payées par les médecins seraient perçues par les URSSAF/ ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale). Lesquelles reverseraient généreusement les sommes nécessaires à la CARMF pour payer les allocations !

**Le Président de la FARA** a aussitôt :

*-Informé les membres du CA de la FARA de cette action contre la CARMF pour une diffusion à tous nos adhérents.*

Les actions suivantes ont été mises en place :

*-Un courrier à été adressé par le Président de la FARA à tous les syndicats de médecins pour leur demander au nom des tous les confrères et de nos adhérents de la FARA (Médecins retraités, médecins en cumul, conjoints survivants, conjoints collaborateurs et tous les allocataires CARMF) et de tous nos confrères cotisants. D'intervenir auprès du ministère concerné pour obtenir le retrait de cette mesure.*

*-Contact a été pris avec le CNRPL pour une élaboration d'une action collective pour réclamer le retrait de cette mesure*

*-A la demande de certains de nos adhérents, une proposition de courrier demandant le retrait de cette mesure a été élaborée et diffusée auprès de toutes nos associations régionales, destiné à être envoyé aux responsables politiques régionaux et départementaux.*

**LA FARA, reste attentive à l'évolution de la suite de nos actions pour le retrait de cette mesure inique et injuste envers notre caisse de retraite**

*DR HUBERT AOUIZERATE  
Président FARA*